Téléchargé le 17-11-2026 à 01:28

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Technicien hospitalier

Informations sur le concours

Publié le :	16-11-2026
Filière :	Filière technique
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Adresse d'envoi email des candidatures :	
Date du concours :	18-01-2027

A propos du poste :

RECRUTEMENT D'UN POSTE DE TECHNICIEN HOSPITALIER

-1 POSTE D'ANIMATEUR QUALITE/GESTION DES RISQUES

Poste à temps plein

Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER NORD CARAIBE

Ville : 97221 Le Carbet

Pour candidater

Date limite de candidature : 16-12-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 12 octobre 2011 susvisé, dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens hospitaliers.

Pièces à fournir :

Constitution du dossier de candidature :

1° Une lettre de motivation,

2° Un curriculum vitae détaillé, accompagné le cas échéant des attestations de travail

3° Copies des titres, diplômes et de toutes les pièces justifiant l'expérience professionnelle et les formations suivies,

4°Justificatif de la situation administrative actuelle (copie décision, arrêté, contrat),

5° Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois (bulletin n°3),

6° Le cas échéant, un état signalétique des services publics à demander auprès de chaque administration, le cas échéant la fiche du poste occupé et le cas échéant les 3 dernières fiches d'évaluation ou de notation,

7° Une photocopie du livret de famille ou de la pièce d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne,

8° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant de leur situation au regard du Code du service national.

NB : l'ancienneté et la manière de servir du candidat sont appréciées exclusivement au regard des pièces justificatives transmises, notamment les attestations de travail, l'état signalétique des services publics et les fiches d' évaluation. A défaut de transmission de ces pièces, l'ancienneté et la manière de servir ne pourront être prises en compte dans l'appréciation de la candidature.

Nature des épreuves :

I - La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat, ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et aussi par spécialité lorsque le concours est ouvert pour des postes de spécialités différentes.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission définie à l'article 8 du présent arrêté.

II - L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien hospitalier notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt (durée de l'exposé du candidat : cinq minutes au plus) ;

en un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt (durée : vingt-cinq minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de trente minutes (coefficient 2).

Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 20 sur 40.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

N.B. : Tout dossier incomplet à réception, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :	Les dossiers de candidatures doivent être adressés uniquement par voie postale le cachet de la poste faisant foi à : **Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Nord Caraïbe** **BP 24 – Quartier Lajus** **97221 LE CARBET**